



Ligue aéromodélisme Centre Val de Loire

11 rue de la Bourdillière 37390 Chanceaux sur Choisille



Procès-verbal

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur de la Ligue CENTRE VAL DE LOIRE

Le **21 février** à 9h30 les membres du comité directeur de l'association dénommée Ligue d'AéroModélisme Centre Val de Loire se sont réunis à Ingré local du club R.C.M.C.O

Présents:, Blanchard Jacques, Dorian Dupont, Garnier Thibaut, Guyenet Gilles, Manfredi Bruno, Neveux Richard, , Pineau Arnaud, Poincloux Jérôme

Absent excusé:, Potschké Johannès, Claude Schürner, Blanchard Jacques, Payet Jean Luc
Absent:

Ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Infos FFAM suite convention des LAM.
- 2) Choix site SAPA pour les 60 ans de la FFAM.
- 3) Demande de subvention FDVA.
- 4) Formation directeur des vols, FFA, AFA.
- 5) Transfert avoir vers les CDAM (Cher, Indre et Loire Loiret)
- 6) Bilan financier. LAM et départements.
- 7) Demandes clubs.
- 8) Questions diverses

1) Infos FFAM suite convention des LAM et formation dirigeants :

La convention des LAM s'est déroulée le samedi 07 février.

-**Aide** aux clubs : Ciblée vers les clubs dynamiques.

-Aide aux LAM :

- Projets innovants (drone-soccer,..)
- Public féminin, handicap.
- Actions vers le public : SAPA, JPO, foires
- Partenariat : EAJ (Escadrille Air Jeunesse), BIA

L'aide aux LAM reste inchangée en 2026, cette aide évoluera vers une aide pluriannuelle en fonction des projets, orientés vers les objectifs FFAM, déposés par les LAM

Mise en place en 2027, avec dépôt des projets avant le 30 septembre 2026

Rétrocession : 1 part fonctionnement + 1 part projet pluriannuel.

Il a été rappelé qu'aucune aide financière directe (remise de chèque ou virement) ne peut être apportée aux clubs. Les achats doivent être faits sur facture au nom de la LAM.

La fédération nous demande de rechercher des partenaires et mécènes (visibilité EFAM, Drone-soccer)

Formation :

Incitation au passage des distinctions fédérales, QPDD, et qualifications fédérales AFA, FFA.

Participation à un SAP : En 2025 participation de nos adhérents au SAP de Chartres, Sorigny, Amboise-Dierre et en extérieur région CVL. Il est rappelé que le CERFA N°16180*02 doit être rempli et qu'une attestation de vol doit être délivrée par le directeur des vols.

Mise en place d'un fonctionnement SAP par la FFAM en 2026 avec autorisation de vol délivré par la FFAM. Référent FFAM : Louis Didier

Incident de vol avec vol habité :

Remplir systématiquement le formulaire CRESUS (compte-rendu d'événement de sécurité). Envoyé à la DSAC-autorisations-drones avec copie à la FFAM.

AG 2028 : Parité dans les ligues (modification des statuts LAM), harmonisation de l'âge limite de 75 ans pour pouvoir se présenter dans les LAM et CDAM (modification des statuts CDAM).

60 ans de la FFAM :

Au moins un événement d'envergure type SAPA par LAM.

Cependant un seul événement recevra un kit de com visuel : Apport de matériels de com, tee-shirts. Une aide financière n'a pas été définie à ce jour.

A fournir budget prévisionnel du SAPA, nombre de pilotes, public attendu.

2) Choix du SAPA :

En conséquence il m'est demandé d'indiquer quel SAPA sera retenu pour cette opération, 3 SAPA se déroulant en LAM CVL : le 24 mai R.C.M.C.Orleans Ingré, les 06 et 07 juin A.M.Chateauroux, le 06 septembre .A.M.Bourges

Choix du CODIR : SAPA du R.C.M.C.O, le souhait est de faire tourner les éléments visuel de com entre les 3 SAPA.

Besoin : tee-shirts XL, XXL pour pilotes et bénévoles : 90

3)Subvention FDVA:

Rappel : La subvention en fonctionnement 2025 a été refusée : association non prioritaire car dotée en 2024, critères manifestations sportives, SAPA, JPO non éligibles.

Pour 2026 :

La demande de subvention devait être déposée au plus tard le lundi 09 février

Critères : Utilité sociale, œuvrer auprès d'un large public

Non éligible au FDVA : l'acquisition de biens amortissables, Les actions de formation, les manifestations et compétitions sportives.

Choix

-Fonctionnement global :

Utilité sociale, ne pas faire entrer les critères sportifs.

- Projet innovant :

uniquement les projets en zones rurales.

Transition écologique, renouvellement des dirigeants bénévoles, place des femmes, ...

Le choix a été fait sur le fonctionnement avec les critères d'orientation FFAM, ouverture vers le public, jeunes, féminines, retraités, handicap.

Montant demandé : 4000€

La demande ANS devrait se faire mi-avril, les critères ne sont pas définis à ce jour.

4) Formation:

Dirigeants :

Une session de formation dirigeants a été organisée par la LAM à la maison des sports de Parçay Meslay en Indre et Loire le samedi 24 janvier.
Inscriptions et prise en charge de la totalité des frais par la FFAM.
Cette journée a été animée par Laurent Henri et Michèle Venec.

16 dirigeants présents :

-
- Cher : aucun club
- Eure et Loire, clubs 0234, 0921
- Indre : Clubs 0412, 0075 (délégué dpt.)
- Indre et Loire, clubs 0067,0102, 0504, 0546, 0776
- Loir et Cher : 1688 (délégué dpt)
- Loiret : clubs 0071, 0402, 0949

Directeur des vols :

A ce jour la ligue CVL dispose de 7 directeurs des vols : 2 au R.C.M.C.Orléans, 4 à l'A.M.Bourges, 1 à l'A.M.Chateauroux

Une session d'observation directeur des vols **aura lieu au R.C.M.C.O le 24 mai**. Cette session est encadrée par Arnaud PINEAU.

6 candidats de la LAM CVL ont obtenu la formation théorique. La validité de cette formation théorique est de 3 ans. Les personnes ayant suivi cette formation avant le 24 mai 2023, doivent repasser la partie théorique.

Il est encore temps de faire la formation théorique en ligne. Vous pouvez vous inscrire pour cette formation en ligne sur le site FFAM.

Pour ceux qui ont obtenu la partie théorique :

Rechercher calendrier fédéral-> Type de manifestation : Session d'observation directeur des vols.

Filtrer

Clic sur Inscription.

FFA : Une session d'évaluation pratique aura lieu courant avril en Indre et Loire, à ce jour 8 adhérents ont réussi la partie théorique, 1 dans l'Indre ;5 en Indre et Loire et 2 en Loir et Cher. Ces adhérents seront avisés dès qu'une date aura été définie.

AFA :

Nous vous sollicitons pour encourager les jeunes à participer à la vie du club, en devenant aide formateur aéromodélisme et à entrer dans les instances dirigeantes. Une session d'information de ces jeunes pourra avoir lieu en 2026 sur un site EFAM et en visio pour ceux qui ne pourraient se déplacer.

QPDD, Ailes Brevets : Organisation au minimum d'une session par département.

Faire participer le maximum d'examineurs à vos sessions.

La validation des examinateurs sera effectuée par votre délégué départemental.

6) Transfert avoir CDAM :

Création du CDAM du Loiret en décembre 2025.

Les CDAM étant autonomes au niveau fonctionnement, pour facilité de gestion les avoirs des CDAM détenus par la LAM ont été transférés.

Transfert avoir du département 45 vers le CDAM du Loiret effectué le 23 janvier
montant : 1459.68€

Transfert avoir du département 18 vers le CDAM du Cher effectué le 03 décembre
montant : 528.19€

Transfert avoir du département 37 vers le CDAM d'Indre et Loire a effectuer
montant : 84.00€

7) Point financier :

Compte courant : 63.13€

Livret : 10000.00€

Part départements : Indre : 517.60€ Eure et Loir : 250.22€ Loir et Cher : 300.57€
CDAM37 : 84.00€

Total départements : 1152.39€

Part LAM seule : 8910.74€

Recettes :

A recevoir de la FFAM :

Reversement cotisations clubs : 1150.00€

Acompte 50% Rétrocession licences : 1448.00€ total 2026 : 2896€

Formation dirigeants : 647.24€

Adhérents :

Repas AG : 400.00€

Total recettes 2026 hors subventions : **5093.24€**

Dépenses à engager 2026 :

Versements prévus (en équivalent matériels)

Ailes d'argent et Or : 1000€

Championnat de France : MACCT F5J 300€

Un championnat de France drone-soccer est prévu en décembre 2026, sur budget 2027)

SAPA : R.C.M.C.O, Châteauroux, Bourges : 900€

Bourses compétiteurs niveau Inter: 1000€

Fonctionnement dont AG : 1000€

Total dépenses prévisionnelles 2026 : 4200€

Les bourses compétiteurs sont accordées sur dossier, jeune de moins de 25 ans avec participation à des compétitions internationales,.

Pour toutes autres demandes de club, le CODIR a décidé d'attendre la suite donnée aux demandes de subventions (FDAVA et ANS)

7) Demande Clubs :

- Roulage terrain : En 2025 ces aides ont été accordées aux clubs qui ont du migrer sur un nouveau terrain, pour 2026 cette aide sera vue au second semestre.
- Barnum club : En fonction des subventions couvrant ce domaine.

8) Questions et infos diverses:

- La commission FFAM pour les demandes de subventions d'investissement

Se réunit prochainement. Il n'y a pas de demande dans la LAM CVL.

- Demande aux présidents de CDAM et délégués départementaux de faire remonter les besoins d'équipement en avion école : Critères de sélection : nombre de jeunes, nombre d'ailes et brevets, formateurs FFA. Sont exclus les clubs EFAM, les clubs dotés en 2024 et 2025.
- -EFAM : Le Club de Chartres est devenu EFAM période probatoire d'un an avec résultats .

- Club ICAAR : Renouvellement du label EFAM en janvier.
- AG CROS : Parçay Meslay (37) le 27 mars 18h00
- AG FFAM : Angers le samedi 28 mars. Bien vouloir indiquer votre participation à cette AG, si vous ne pouviez vous déplacer remettre un pouvoir pour vous représenter.

- **Fin de CODIR** : 12h30

Prochaine réunion en visio le mardi 21 avril à 18h30 avec objet principal la subvention ANS

Bien vouloir transmettre ce compte-rendu à vos adhérents

Le secrétaire Thibaut Garnier